

# Formation CACES® R482 Catégorie G

## En quelques mots - Méthodes utilisées

Conduite en sécurité des engins hors production en vue d'assurer le déplacement et le chargement / déchargement sur un porte-engins des engins de chantier des catégories A à F, sans activité de production, pour démonstration ou essais.

## Objectifs

- Être capable d'assurer des opérations de contrôle, d'utiliser et de conduire des engins de chantier des catégories A à F, dans le respect des consignes de sécurité.
- Connaître les règles générales et les principes de la conduite en sécurité.
- Maîtriser les opérations de chargement et de déchargement en sécurité sur un porte engins.

## Finalités

Etre en adéquation avec la législation : cette formation est rendue obligatoire par l'article R.4323-55 du Code du travail.

Ses modalités sont définies à l'article 1 de l'arrêté du 2 décembre 1998 pris en application de cet article.

## Contenu de la formation

Présentation de :

La Réglementation

Les catégories d'engins

Les capacités du conducteur

Les accidents du travail

Les acteurs de la prévention

L'encadrement de chantier

Le matériel : Equipements obligatoires

La prise de poste et les vérifications

Rappels sur les chaînes cinématiques

Les règles de conduite en sécurité

La stabilité des engins de chantier

Les travaux de terrassement

Le levage des charges

Les gestes de commandement

Le levage et le transport de personnes

La fin de poste

La signalisation de sécurité

La signalisation routière

La signalisation temporaire

La technologie des engins

Les risques divers

## Lieu de formation : sur le plateau technique de la MFR de Vigneulles-lès-Hattonchâtel



### Durée

7 h de théorie  
14 h de pratique  
7 h de tests

### Effectifs

4 personnes minimum 6 maximum  
(au-delà une deuxième formation sera programmée)



### Niveau, Diplôme ou Certification à l'issue de la formation

Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité R 482 catégorie G : Conduite des engins hors production



### Modalité

Coût de la formation sur devis en fonction de la formule souhaitée



### Conditions d'admission

Être majeur et apte médicalement (certificat de la médecine du travail)

Toute personne débutante ou expérimentée dans la conduite d'engins

Être en mesure d'adopter un comportement sécuritaire

Avoir le sens des responsabilités

Savoir lire et écrire

Connaître les engins et avoir des aptitudes dans la conduite d'engins

Connaître les règles de base du Code de la route

Un bilan de compétences peut être réalisé à l'entrée



## Pour en savoir plus

Contact : **Hubert FOURNIER**

**03.29.89.59.73 ou 03.29.89.30.34.**

**hubert.fournier@mfr.asso.fr**

ou

**mfr.vigneulles@mfr.asso.fr**